Procedure file

Informations de base

BUD - Procédure budgétaire	2011/2044(BUD)	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie alimentaire à la République tchèque Sujet 3.40.13 Industrie alimentaire 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Tchéquie		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		16/02/2011
		PPE MATERA Barbara	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		ALDE PICKART ALVARO Alexander Nuno	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3079	21/03/2011
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés

15/02/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0061	Résumé
17/02/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2011	Vote en commission		Résumé
17/03/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0060/2011	
21/03/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		

05/04/2011	Résultat du vote au parlement		
05/04/2011	Décision du Parlement	T7-0124/2011	Résumé
05/04/2011	Fin de la procédure au Parlement		
13/04/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2044(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/05383

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2011)0061	15/02/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE458.788	23/02/2011	EP	
Amendements déposés en commission		PE460.747	04/03/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0060/2011	17/03/2011	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0124/2011	05/04/2011	EP	Résumé

Acte final

Décision 2011/233
JO L 098 13.04.2011, p. 0013 Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie alimentaire à la République tchèque

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à la République tchèque confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie alimentaire.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Règlement (CE) n° 1927/2006 a créé un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail.

L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR.

La Commission a examiné la demande de mobilisation du FEM en vue de venir en aide à la République tchèque et s?est prononcée comme suit :

République tchèque: demande FEM/2010/010 CZ/Unilever: le 24 mars 2010, la République tchèque a introduit la demande FEM/2010/010 CZ/Unilever en vue d?obtenir une contribution financière du FEM à la suite des licenciements intervenus dans l?entreprise Unilever ?R spol.s r.o. implantée à Nelahozeves, en République tchèque («Unilever»). La demande a été complétée par de plus amples informations, dont les dernières ont été fournies le 20 septembre 2010.

Afin d?établir le lien entre les licenciements et la crise financière et économique mondiale, la République tchèque fait valoir que la consommation et la vente de denrées alimentaires telles que celles produites par Unilever en République tchèque ont accusé une baisse sensible en raison de la crise. Les chiffres globaux montrent en effet que de septembre 2008 à août 2009, le chiffre d?affaires du commerce de détail a baissé de 3,32% dans l?UE-27%, de 4,52% dans la zone euro et de 5,88% en République tchèque. L?effritement de la confiance des consommateurs et le tassement des ventes ont inexorablement mené à une réduction de la production à Nelahozeves et ont poussé

Unilever à réorganiser sa capacité de production. L?entreprise a décidé de fermer son usine de Nelahozeves et d?approvisionner le marché local et celui de l?UE à partir d?autres sites de production, situés pour certains dans l?Union.

La République tchèque a introduit sa demande au titre du critère d?intervention prévu à l?article 2, point a), du règlement (CE) n° 1927/2006, qui subordonne la contribution du Fonds au licenciement d?au moins 500 salariés d?une entreprise d?un État membre sur une période de 4 mois, y compris des travailleurs perdant leur emploi chez les fournisseurs et producteurs en aval de ladite entreprise. La demande fait état de 634 licenciements chez Unilever entre le 16 septembre 2009 et le 16 janvier 2010.

Au terme d'un examen approfondi, la Commission a conclu, en application de l'article 10 du règlement (CE) n° 1927/2006, que les conditions de l'octroi d'une contribution financière en vertu du présent règlement étaient remplies.

Au vu de la demande de la République tchèque, il est donc proposé que le FEM contribue à l?ensemble coordonné de services personnalisés à hauteur de 323.820 EUR, somme qui représente 65% du coût total.

ANALYSE D?IMPACT : sans objet.

INCIDENCE FINANCIÈRE : compte tenu du montant maximal d?une contribution du FEM établi à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (CE) nº 1927/2006, et de la marge disponible pour la réaffectation des crédits, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant total de 323.820 EUR, à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier.

La contribution proposée laissera disponible plus de 25% du montant maximal annuel affecté au FEM pour répondre aux besoins des quatre derniers mois de l'année.

Par la présente proposition de mobilisation du FEM, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au FEM et sur le montant requis. La Commission invite la première des deux branches de l'autorité budgétaire qui parvient, au niveau politique approprié, à un accord sur le projet de proposition de mobilisation à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l?une des deux branches de l?autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé.

La Commission présente séparément une demande de virement visant à inscrire au budget 2010 les crédits d'engagement et de paiement nécessaires, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie alimentaire à la République tchèque

La commission des budgets a adopté le rapport de Barbara MATERA (PPE, IT) sur la proposition de décision portant sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à hauteur de 323.820 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la République tchèque confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie alimentaire.

Les députés rappellent que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences des modifications notables de la structure du commerce mondial et pour aider à leur réinsertion sur le marché du travail. Sachant que la République tchèque a demandé une aide pour faire face à 634 licenciements (tous visés par les mesures d'aide) survenus dans l'entreprise du secteur de la distribution Unilever ?R spol.s r.o., dans la région NUTS II de St?ední ?echy, et que cette demande satisfaisait aux critères de recevabilité fixés par le règlement du fonds, les députés invitent les institutions à faire le nécessaire pour accélérer la mobilisation du fonds à hauteur du montant voulu. Les députés se félicitent, à cet égard, de la procédure améliorée mise en place par la Commission, à la suite de la demande du Parlement d'accélérer le déblocage des subventions.

Les députés soulignent en outre l'engagement pris par les institutions pour assurer une procédure rapide et fluide en vue de l'adoption des décisions relatives à la mobilisation du FEM, permettant d'apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps en faveur des travailleurs qui ont été licenciés en raison de la mondialisation et de la crise financière et économique.

Les députés rappellent également que :

- l'aide du FEM ne devrait pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs ;
- les informations fournies sur l'ensemble coordonné de services personnalisés à financer par le Fonds, comportent des données sur la complémentarité avec les actions financées par les Fonds structurels.

Dans la foulée, les députés se félicitent du fait que, à la suite de demandes multiples du Parlement, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit, pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au FEM. Cette dotation spécifique permettra d?éviter de recourir, comme cela a été fait précédemment, à des virements à partir d'autres lignes budgétaires, ce qui risquait de compromettre la réalisation des différents objectifs des politiques.

Les députés demandent enfin une évaluation de l'insertion à long terme des travailleurs sur le marché du travail en conséquence directe des mesures financées par le FEM.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie alimentaire à la République tchèque

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 53 voix contre et 19 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision annexée concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

Le Fonds sera ainsi mobilisé à hauteur de 323.820 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de venir en aide à la République tchèque confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie alimentaire.

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place des instruments législatifs et budgétaires appropriés pour fournir un appui

complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences des modifications notables de la structure du commerce mondial et pour aider à leur réinsertion sur le marché du travail. Sachant que la République tchèque a demandé une aide pour faire face à 634 licenciements (tous visés par les mesures d'aide) survenus dans l'entreprise du secteur de la distribution Unilever ?R spol.s r.o., dans la région NUTS II de St?ední ?echy, et que cette demande satisfait aux critères de recevabilité fixés par le règlement du fonds, le Parlement invite les institutions à faire le nécessaire pour accélérer la mobilisation du fonds à hauteur du montant voulu. Il se félicite, à cet égard, de la procédure améliorée mise en place par la Commission, à la suite de la demande du Parlement d'accélérer le déblocage des subventions.

Le Parlement souligne en outre l'engagement pris par les institutions pour assurer une procédure rapide et fluide en vue de l'adoption des décisions relatives à la mobilisation du FEM, permettant d'apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps en faveur des travailleurs qui ont été licenciés en raison de la mondialisation et de la crise financière et économique.

Il rappelle également que :

- l'aide du FEM ne devrait pas se substituer aux actions relevant de la responsabilité des entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, ni aux mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs ;
- les informations fournies comportent des données sur la complémentarité avec les actions financées par les Fonds structurels.

Á la faveur d?un amendement adopté en Plénière à une courte majorité, le Parlement regrette que le règlement relatif au Fonds, sous sa forme actuelle, n'exige pas d'enquête sur la santé financière, l'évasion fiscale ou la situation en matière d'aides d'État des sociétés multinationales dont la restructuration justifie l'intervention du Fonds. Il estime que cette question devrait être abordée lors de la prochaine révision du règlement relatif au Fonds, sans remettre en question l'accès des travailleurs licenciés au Fonds.

Dans la foulée, le Parlement se félicite du fait qu?à la suite de ses multiples demandes, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit, pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au FEM. Cette dotation spécifique permettra d?éviter de recourir, comme cela a été fait précédemment, à des virements à partir d'autres lignes budgétaires, ce qui risquait de compromettre la réalisation des différents objectifs des politiques.

Le Parlement demande enfin une évaluation de l'insertion à long terme des travailleurs sur le marché du travail en conséquence directe des mesures financées par le FEM.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie alimentaire à la République tchèque

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à la République tchèque confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie alimentaire.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Parlement européen et du Conseil 2011/233/UE concernant la mobilisation du Fonds européen d?ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l?accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande FEM/2010/010 CZ/Unilever introduite par la République tchèque).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de 323.820 EUR en crédits d?engagement et de paiement au titre du Fonds européen d?ajustement à la mondialisation dans le cadre du budget 2011.

Ce montant est destiné à venir en aide à la République tchèque touchée par des licenciements intervenus dans l?entreprise Unilever ?R spol.s r.o.

Sachant que la demande d?intervention de la République tchèque remplit les conditions prévues au règlement (CE) n° 1927/2006 (règlement FEM), le Parlement et le Conseil décident d?y répondre en octroyant le montant ci-avant envisagé.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR. Á noter également que le champ d'application du Fonds a été élargi pour les demandes présentées depuis le 1er mai 2009 afin d'inclure une aide aux travailleurs licenciés en raison de la crise financière et économique mondiale.